



SPSTI 81



RAPPORT
ANNUEL
D'ACTIVITÉ 2025

L'année 2025 a marqué une étape importante pour le **SPSTI 81**. Dans un environnement professionnel en constante évolution, notre service a poursuivi avec détermination sa mission : **protéger la santé au travail, accompagner les entreprises du Tarn et répondre avec efficacité aux besoins du terrain.**

Cette année revêt également une résonance particulière, puisqu'elle marque les **10 ans de la fusion des trois services historiques du Tarn**, réunis autour d'une ambition commune : offrir aux entreprises et aux salariés du département **un interlocuteur unique, plus lisible, plus cohérent et plus efficace.**

Depuis cette union fondatrice, le **SPSTI 81** n'a cessé de renforcer sa proximité territoriale, de mutualiser ses expertises et de développer une offre de service adaptée aux réalités économiques locales.

Chaque jour, nos équipes se mobilisent auprès des employeurs et des salariés pour assurer le suivi de la santé au travail, prévenir les risques professionnels, favoriser le maintien en emploi et proposer des solutions concrètes à chaque situation rencontrée.

Notre mission repose sur une conviction forte : la prévention constitue un levier humain, social et économique essentiel. Préserver la santé des salariés, c'est aussi contribuer à la performance durable des organisations et à la vitalité de notre territoire.

L'année écoulée a également été marquée par de nombreuses avancées au service de la qualité : amélioration continue de notre fonctionnement, renforcement de l'accompagnement des adhérents, modernisation progressive de nos outils et développement de nouveaux projets.

Ces résultats sont avant tout le fruit de l'engagement quotidien de l'ensemble des professionnels du **SPSTI 81**. Médecins du travail, infirmiers, assistants médicaux, préventeurs, fonctions supports et encadrement contribuent chaque jour, par leur compétence et leur implication, à la qualité du service rendu.

Nous remercions également nos entreprises adhérentes pour leur confiance, ainsi que nos administrateurs pour leur investissement constant au service d'une gouvernance responsable et tournée vers l'intérêt collectif.

En 2026, nous poursuivrons cette dynamique avec la même exigence : **être un service de proximité, moderne, réactif et pleinement engagé aux côtés des entreprises et des salariés du Tarn.**

Philippe ESCOURBIAC

Président

Jordane MARTIN-FATTOR

Directrice Générale

SOMMAIRE

EDITO	02
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SPSTI 81	04
MISSIONS ET OFFRE DE SERVICE	07
NOS RESSOURCES AU SERVICE DE LA PERFORMANCE	15
ACTIONS ET RÉSULTATS 2025	20
NOS ADHÉRENTS AU CENTRE DE NOS ACTIONS	24
GOVERNANCE QUALITÉ ET ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES	28
PROJET DE SERVICE, CAP 2026 ET PERSPECTIVES	32
REMERCIEMENTS	36
LEXIQUE	37





PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SPSTI 81

NOTRE ANCRAGE TERRITORIAL : 4 SITES AU SERVICE DES ADHÉRENTS

La compétence professionnelle du SPSTI 81 s'étend à toutes professions organisées sous la forme de personnes physiques ou morales de droit privé à l'exception des activités agricoles, de bâtiment, travaux publics.

TERSSAC

3 Avenue Albipôle
81150 TERSSAC
05 63 38 88 77

- 1393 Adhérents
- 14 448 Salariés suivis
- 15 Collaborateurs

ALBI (siège social)

32 chemin des
coquelicots
81000 ALBI CEDEX 9
05 63 38 88 77

- 1133 Adhérents
- 12 125 Salariés suivis
- 23 Collaborateurs



locaux mis à disposition

LACAUNE

Maison de santé
20 rue de la liberté
81230 LACAUNE

LAVAUUR

Parc d'Activités Les Cauquillous
12 Rue Léonard de Vinci
81500 Lavour
05 63 58 54 23

- 1631 Adhérents
- 12 650 Salariés suivis
- 19 Collaborateurs

CASTRES

Le Causse - Espace Entreprises
6 Rue Georges Charpak,
81290 Castres
T05 63 59 34 36

- 2376 Adhérents
- 22 311 Salariés suivis
- 26 Collaborateurs

Le SPSTI81 déploie une présence territoriale de proximité sur l'ensemble du Tarn.

SPSTI 81, membre de



Association régionale regroupant les 17 Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises d'Occitanie, présanse Occitanie fait partie du réseau Présanse, organisme représentatif des SPSTI au niveau national.

UN SERVICE AU CŒUR DU TISSU ÉCONOMIQUE TARNAIS

Le **SPSTI 81** accompagne au quotidien les entreprises du Tarn dans toute leur diversité, quels que soient leur taille, leur activité ou leur niveau d'organisation.

Artisans, commerçants, industries, associations, collectivités, professions libérales, établissements médico-sociaux, entreprises de services, etc... notre service intervient auprès d'un tissu économique riche et pluraliste, représentatif des réalités du territoire.

Cette diversité constitue une force, mais aussi une exigence. Chaque secteur présente des organisations de travail, des contraintes réglementaires et des risques professionnels spécifiques. C'est pourquoi le **SPSTI 81** adapte en permanence son accompagnement aux besoins concrets des employeurs et des salariés, dans un souci constant **d'équité de traitement, de qualité de service et de proximité.**

Nos équipes pluridisciplinaires mobilisent leurs expertises pour proposer des réponses adaptées :

- Suivi individuel de la santé au travail ;
- Actions de prévention en entreprise ;
- Accompagnement à l'évaluation des risques professionnels ;
- Maintien en emploi ;
- Conseils en organisation, conditions de travail et prévention de la désinsertion professionnelle.

Grâce à sa présence territoriale et à la complémentarité de ses métiers, le **SPSTI 81** constitue un partenaire de proximité au service de la performance durable des entreprises et de la santé des salariés.

Quelques repères

Le service accompagne des structures allant de la très petite entreprise aux organisations multi-sites, dans l'ensemble des bassins d'emploi du département, avec la volonté de garantir à chacun un niveau de service homogène et juste.

Notre ambition

Offrir à chaque adhérent, quelle que soit sa taille, un accompagnement accessible, réactif, équitable et utile, au plus près de ses enjeux.

A hand holding a blue pen, with a white selection box around the tip. The background is a blurred blue image of a person in a suit.

SPSTI 81

MISSIONS ET OFFRES DE SERVICE

LES MISSIONS DU SPSTI 81 : PRÉVENIR, SUIVRE, CONSEILLER, ANTICIPER

Dans le cadre de **l'offre socle renforcée par la loi du 2 août 2021**, le **SPSTI 81** exerce une mission principale : **éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail**, en accompagnant les entreprises adhérentes et leurs salariés tout au long de la vie professionnelle.

Cette mission s'articule autour de **quatre axes fondamentaux**, auxquels la réforme de 2021 a ajouté **un cinquième axe consacré à la promotion de la santé au travail**, dans le cadre de la stratégie nationale de santé.



Prévenir les risques professionnels

Accompagner les entreprises dans l'identification, l'évaluation et la réduction des risques professionnels afin d'améliorer durablement les conditions de travail.

Assurer le suivi individuel de l'état de santé

Organiser un suivi adapté aux risques, aux postes occupés et aux situations rencontrées au cours du parcours professionnel.

Conseiller les employeurs et les salariés

Apporter un appui opérationnel sur les questions de santé au travail, de prévention, d'organisation et de respect des obligations réglementaires.

Assurer la traçabilité, la veille sanitaire et favoriser le maintien en emploi

Contribuer au suivi des expositions professionnelles, à l'anticipation des risques émergents et au repérage des situations nécessitant un accompagnement spécifique pour prévenir la désinsertion professionnelle.

Promouvoir la santé au travail

Développer des actions d'information, de sensibilisation et de prévention en faveur de la santé globale des travailleurs, en cohérence avec les priorités de santé publique.

OFFRE SOCLE ET AXES FONDAMENTAUX

Les enjeux opérationnels en santé au travail

Les entreprises du département du Tarn, tous secteurs d'activité hors agriculture, bâtiment et travaux publics, adhèrent au **SPSTI 81** afin de répondre aux obligations réglementaires en matière de santé au travail.

Dans ce cadre, le **SPSTI 81** déploie une offre socle définie par la réglementation, articulée autour de quatre missions principales, complétées par une mission de promotion de la santé au travail.

Afin de rendre cette offre concrète et opérationnelle pour les entreprises adhérentes, le service structure son action autour de trois grands enjeux complémentaires :

Le suivi individuel de l'état de santé

Aider à identifier, évaluer et prévenir les risques liés au travail.

COMMENT

- Une aide à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP),
- Des conseils sur les conditions de travail, les équipements, l'organisation,
- Un accompagnement dans la prévention de risques spécifiques : risques psychosociaux, troubles musculosquelettiques, risque chimique, risque routier, etc.

63 748

Salariés suivis

La prévention des risques professionnels

Veiller à l'aptitude et à la santé de vos salariés au poste de travail .

COMMENT

- Des visites médicales obligatoires et occasionnelles,
- Un suivi renforcé pour les postes à risque,
- Des conseils personnalisés pour adapter le poste de travail si besoin,

3 137

Rendez-vous AMT

3774

Entreprise couvertes
Fiche entreprise (FE)

La prévention de la désinsertion professionnelle

Prévenir les départs de vos salariés pour raisons de santé.

COMMENT

- Une identification précoce des situations à risques,
- Des actions pour maintenir le salarié en emploi (aménagement de poste ou des conditions de travail)
- Une coordination avec les autres acteurs (médecin traitant, Cap emploi, MDPH...)

256

Salariés orientés CME

LA PRÉVENTION PRIMAIRE

L'évaluation des risques :

“Agir avant que le risque n'apparaisse”



OBJECTIF: ÉVITER L'ALTÉRATION DE LA SANTÉ

Logique : supprimer ou réduire les risques à la source.

CELA PASSE PAR :

- L'évaluation des risques professionnels (DUERP*) et la mise en place d'actions de prévention.
- L'amélioration des conditions de travail : ergonomie, ventilation, bruit, produits chimiques, organisation des horaires, etc.
- Les actions de sensibilisation et de formation (ex. : gestes et postures, gestion du stress, prévention des RPS).
- Les campagnes de vaccination ou de dépistage (campagne collective de santé publique).

EXEMPLES DE THÉMATIQUES ABORDÉES

- Risques psychosociaux
- Troubles musculosquelettiques
- Risque chimique
- Risque routier
- Réalisation d'un Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels
- Etc...

ZOOM SUR LES ATELIERS DE PRÉVENTION

Afin de mieux appréhender les risques liés à l'activité professionnelle, de les anticiper et de les prévenir, le mieux c'est encore d'en parler.

le SPSTI81 met en place des ateliers de prévention collective afin de promouvoir la prévention primaire dans les entreprises.

Ces temps d'échange aident à développer des axes de prévention avec une approche plus individualisée et permettent une meilleure acquisition via le partage d'expérience entre participants.



**COMPRIS
DANS VOTRE
COTISATION**

LA PRÉVENTION SECONDAIRE

Le suivi de l'état de santé des salariés :

“Agir après la survenue du dommage”

**OBJECTIF: ÉVITER
L'ALTÉRATION DE LA SANTÉ
DU TRAVAILLEUR.**

**Logique : repérer, surveiller,
intervenir tôt.**

CELA REPOSE SUR :

- Les visites médicales et de reprise effectuées par le SPSTI81
- Les entretiens de repérage d'un risque de désinsertion professionnelle.
- Les suivis renforcés pour certains postes ou salariés vulnérables.

Mission historique des SPSTI, le suivi de la santé de chaque salarié est assuré tout au long de sa carrière par les visites médicales et entretiens infirmiers obligatoires.

L'objectif est de protéger les salariés contre toute altération de leur santé liée au travail, en instaurant un suivi individuel adapté à :

- leur âge,
- leur état de santé,
- leurs conditions de travail,
- les risques professionnels auxquels ils sont exposés.

Ce suivi s'adapte à tous les profils et à toutes les étapes de la carrière professionnelle, notamment lors des visites.

LES VISITES & RENDEZ-VOUS RECOMMANDÉS

La visite de préreprise pendant l'arrêt de travail

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les travailleurs peuvent bénéficier d'une visite de préreprise pendant un arrêt de travail d'au moins 30 jours.

Cette visite peut-être demandée pendant l'arrêt de travail par le travailleur, son médecin traitant, les services médicaux de l'assurance maladie ou le médecin du travail.

Le rendez-vous de liaison

Ce rendez-vous, non médical, facultatif, peut être organisé à l'initiative du salarié ou de son employeur dès 30 jours d'arrêt.

Ce rendez-vous a pour objectif de maintenir un lien entre l'employeur et le salarié pendant son arrêt de travail.

La visite à la demande

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les travailleurs peuvent bénéficier d'une visite à la demande.

Elle peut être demandée par le salarié, l'employeur ou le médecin du travail.

LA PRÉVENTION TERTIAIRE

La gestion des situations individuelles à risque et le maintien en emploi :

“Agir après que le dommage soit survenu”



OBJECTIF: LIMITER LES CONSÉQUENCES, ÉVITER LA RÉCIDIVE ET FAVORISER LE MAINTIEN EN EMPLOI.

Logique : accompagnement, réinsertion, maintien.

CELA SE REPOSE SUR :

- Les actions de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP).
- Le suivi post-arrêt (visite de préreprise, aménagement de poste, reclassement).
- Le travail avec les partenaires externes (CPAM, Cap emploi, MDPH...).
- Les accompagnements du retour au travail après burn-out ou accident.

DES ENJEUX DE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL POUR L'ENTREPRISE ET SES SALARIÉS

Outre l'objectif essentiel pour le salarié de poursuivre sa carrière professionnelle en bonne santé, les enjeux pour l'entreprise sont nombreux, à savoir : améliorer sa QVCT et le dialogue social, réduire l'absentéisme et les coûts qui y sont liés.

ZOOM SUR LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)

La prévention de la désinsertion professionnelle est une prise en charge globale qui permet d'accompagner votre entreprise et ses salariés dans une démarche active de prévention.

ELLE ENGLOBE :

La prévention primaire qui vise à empêcher l'apparition du risque en éliminant ses causes. L'objectif premier étant d'améliorer les conditions de travail pour éviter qu'elles n'affectent négativement la santé des salariés et repérer les salariés en risque de désinsertion. (ex : Étude de poste).

La prévention secondaire qui est une mise en place d'actions correctives pour éviter que le risque connu impacte la santé des travailleurs. (ex : Aménagement de poste).

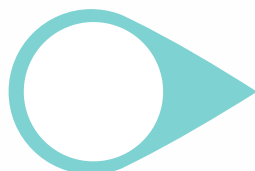
La prévention tertiaire qui intervient lors de la survenue d'un problème (maladie ou accident) et permet de limiter les complications ou les récurrences. (ex : Maintien en emploi).

Lorsque la cellule PDP intervient dans le cadre du maintien en emploi, nous rentrons dans un processus d'accompagnement des personnes présentant un problème de santé avec un retentissement sur leurs capacités de travail, dans le but de les maintenir durablement en emploi dans des conditions compatibles dans la durée avec leur santé.

La visite d'information et de prévention ou l'examen médical d'aptitude

QUI EST CONCERNÉ ?

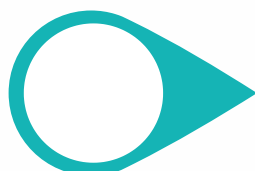
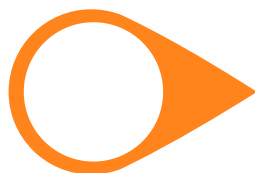
Tous les travailleurs bénéficient d'un suivi individuel. Cette visite est organisée différemment selon les risques auxquels l'employé sera exposé à son poste de travail.



La visite de mi-carrière

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les travailleurs entre ses 43 et 45 ans ou à une échéance déterminée par un accord de branche.



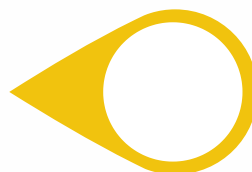
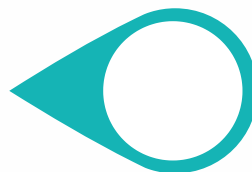
La visite de fin de carrière ou le suivi postexposition

Organisée lors du départ à la retraite, la visite de fin de carrière concerne les travailleurs ayant été exposés à un ou plusieurs risques professionnels susceptibles d'affecter leur santé ou leur sécurité..

Le suivi périodique de l'état de santé du travailleur

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les travailleurs font l'objet d'un suivi régulier de leur état de santé, dont l'organisation est adaptée aux risques spécifiques liés à leur poste de travail (VIP ou examen médical d'aptitude).

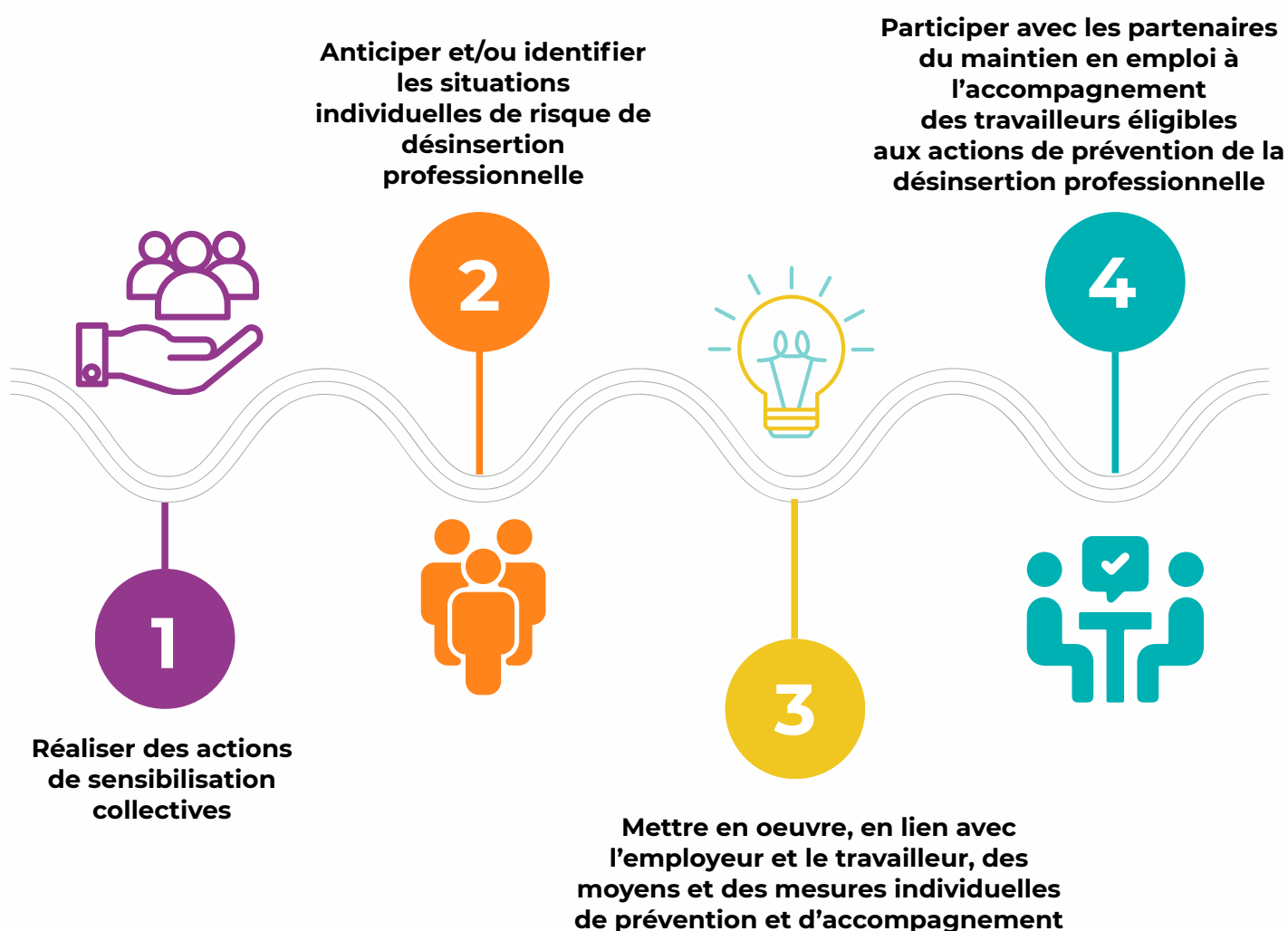


La visite de reprise après un arrêt de travail

Cet examen médical est obligatoire :

- après un congé maternité ;
- après une absence pour maladie professionnelle ;
- après une absence d'au moins trente jours consécutifs pour accident du travail ;
- après une absence d'au moins soixante jours pour maladie ou accident non professionnel.

LES MISSIONS DE LA CELLULE PDP



Le maintien en emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) constituent aujourd'hui un enjeu majeur.

En effet, l'usure professionnelle, la survenue d'un problème de santé ou d'un accident peut remettre en cause la capacité d'une personne à travailler avec pour conséquence potentielle l'inaptitude totale ou partielle au poste de travail. Alors autant anticiper !

C'est pourquoi les SPSTI mettent en oeuvre et animent des cellules opérationnelles pour accompagner les salariés présentant un risque à plus ou moins long terme de perte d'emploi en raison de leur état de santé.

Ces cellules permettent aux entreprises d'accéder directement à une expertise spécialisée en PDP : alerte, analyse, accompagnement, collaboration avec des partenaires externes. La composition des cellules est pluridisciplinaire et repose sur des compétences techniques et médicales.

Elles peuvent être directement sollicitées par l'employeur, le salarié ou le médecin du travail.

SPSTI 81

SPSTI 81

NOS RESSOURCES AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE COORDONNÉE AUTOUR DU MÉDECIN DU TRAVAIL

La qualité de l'accompagnement proposé par le **SPSTI 81** repose sur la complémentarité des compétences mobilisées au service des entreprises adhérentes et des salariés du Tarn.

Conformément au Code du travail, le médecin du travail assure, ou délègue sous sa responsabilité, l'animation et la coordination de l'équipe pluridisciplinaire. Par son expertise médicale, sa connaissance des situations de travail et sa vision globale de la prévention, il garantit la cohérence des interventions conduites auprès des adhérents.

Une organisation collective au service de la prévention

Autour du médecin du travail interviennent, selon les besoins :

- Infirmiers en santé au travail
- Assistants médicaux
- Conseillers en prévention des risques professionnels
- Ergonomes
- Psychologues du travail
- Toxicologues
- Chargés de maintien en emploi

En appui de cette organisation, les fonctions support administratives, techniques et de gestion contribuent au bon fonctionnement du service et à la continuité de l'activité.

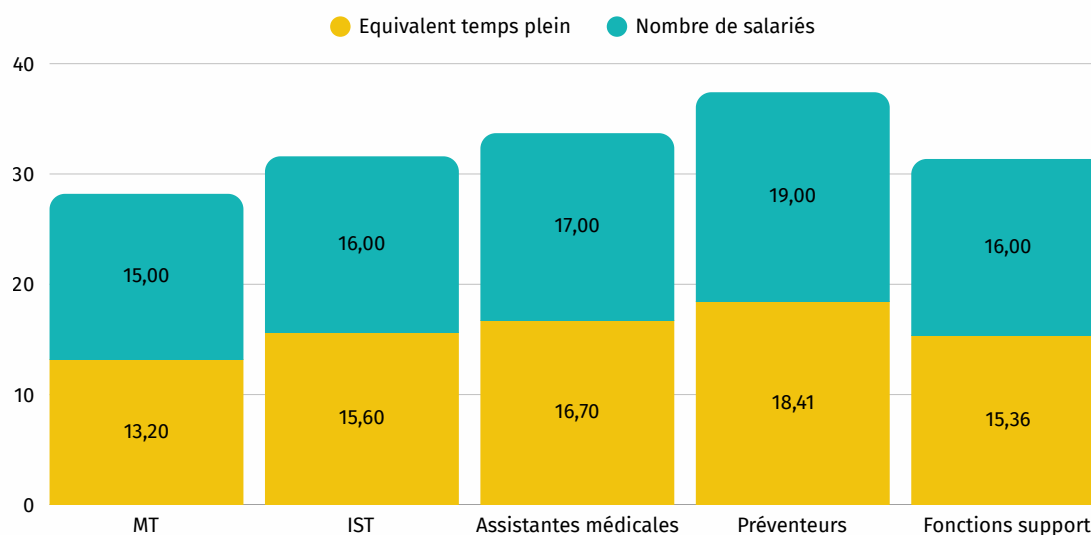
Une action coordonnée au bénéfice des adhérents

Cette articulation permet de mobiliser les compétences adaptées à chaque situation et d'apporter des réponses concrètes en matière de :

- Suivi de la santé au travail
- Prévention des risques professionnels
- Actions en milieu de travail
- Amélioration des conditions de travail
- Maintien en emploi
- Conseil auprès des employeurs et des salariés

Une dynamique d'amélioration continue

Dans un environnement en constante évolution, le **SPSTI 81** veille au développement des compétences de ses professionnels et au renforcement de la coopération entre les métiers, afin de garantir un service de qualité, réactif et utile au territoire.



NOS MÉTIERS, UNE EXPERTISE PLURIELLE AU SERVICE DES ADHÉRENTS

Le **SPSTI 81** réunit des professionnels aux compétences complémentaires, coordonnés au sein d'une équipe pluridisciplinaire animée par le médecin du travail.

Cette diversité permet d'apporter aux entreprises adhérentes et à leurs salariés un accompagnement global, adapté aux réalités du terrain.



MÉDECIN DU TRAVAIL

Animateur et coordonnateur de l'équipe pluridisciplinaire, son rôle est exclusivement préventif. Par ses actions en milieu de travail et le suivi individuel de l'état de santé, son rôle consiste à éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Il est le conseiller de l'employeur et du salarié.



INFIRMIER(E) EN SANTÉ AU TRAVAIL

Il (elle) informe, conseille et contribue à prévenir l'altération de la santé des salariés du fait de leur travail. Par délégation du médecin du travail, il réalise les visites d'information et de prévention ainsi que des interventions en milieu de travail. Il réalise des actions d'information et de sensibilisation.



ASSITANTE MÉDICALE

Elle soutient les équipes médicales et assure les relations quotidiennes avec les salariés et les employeurs.

Elle organise les rendez-vous, accueille les salariés et réalise, sous la responsabilité du médecin du travail, des tâches administratives et techniques, notamment le recueil d'informations, la préparation des dossiers et la réalisation de mesures ou tests non médicaux.

Elle contribue au bon déroulement des visites et à la coordination des activités médicales.

UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

La complémentarité de ces métiers constitue une force essentielle pour répondre avec professionnalisme, proximité et équité de traitement aux enjeux de santé au travail du territoire.



LA CONSEILLÈRE EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Elle contribue à repérer les dangers et à identifier les besoins en santé au travail. Elle mène ses actions en milieu de travail dans le cadre de la pluridisciplinarité.



TECHNICIEN EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Il intervient dans les entreprises pour identifier les risques, réaliser des missions de diagnostic, de conseil et d'appui. Il effectue des mesurages, interprète les résultats et les communique au médecin du travail.



INGÉNIEUR HYGIÈNE SÉCURITÉ

Il a la responsabilité d'identifier les risques professionnels relevant de ses domaines d'expertises scientifiques et techniques sur les lieux de travail. Il participe à l'évaluation des risques et propose des solutions de prévention. Il anime également le Réseau des Relais de Prévention, en coordonnant les référents prévention des entreprises adhérentes, en structurant les échanges de pratiques et en facilitant la mise en œuvre d'actions collectives de prévention.

Il intervient en collaboration étroite avec l'ensemble des professionnels de la pluridisciplinarité.



TOXICOLOGUE

Expert dans son domaine, il identifie les agents chimiques présents dans l'entreprise. Il contribue à l'évaluation des dangers liés aux substances et mélanges. Il conseille sur les stratégies d'évaluation et de mesurage, interprète les résultats et préconise des actions de prévention. Il assure une information et une sensibilisation à la prévention des risques toxicologiques.

UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE



ERGONOME

Il adapte les situations de travail à l'homme en prenant en considération les contraintes physiques, organisationnelles, mentales et environnementales. Il assure des missions de diagnostic, de conseil, d'appui pour les acteurs de l'entreprise. Il intervient dans la correction, l'aménagement et la conception des postes, des nouveaux locaux, de nouvelles organisations.



PSYCHOLOGUE EN SANTÉ AU TRAVAIL EXTERNALISÉE

Elle contribue à la préservation de la santé mentale des salariés et à l'amélioration des conditions de travail. Elle évalue des situations de souffrance mentale et de vécu au travail, des situations conflictuelles, par des entretiens individuels ou des approches collectives.



ASSISTANTE SOCIALE DU TRAVAIL EXTERNALISÉE

Elle soutient les salariés et les entreprises dans la gestion de situations sociales complexes, individuelles ou collectives. Elle agit en coordination avec l'équipe pluridisciplinaire pour faciliter l'accès aux droits, prévenir les difficultés sociales et favoriser le maintien en emploi.



FONCTIONS SUPPORTS

Le **SPSTI 81** s'appuie sur plusieurs fonctions supports essentielles à son bon fonctionnement :

- Direction générale,
- Ressources humaines,
- Comptabilité,
- Relation adhérents,
- Systèmes d'information,
- Services généraux
- Communication
- Hôtesse d'Accueil / Secrétaire Administrative



SPSTI 81

ACTIONS ET RÉSULTATS CLÉS 2025

ACTIONS ET RÉSULTATS CLÉS 2025

Une mobilisation concrète au service des entreprises du Tarn

ACTIVITÉ SANTÉ AU TRAVAIL

- **32 027** Visites médicales et entretiens infirmiers
- **237** Téléconsultations
- **45 038** Examens complémentaires réalisés

Répartition des visites par professionnel de santé

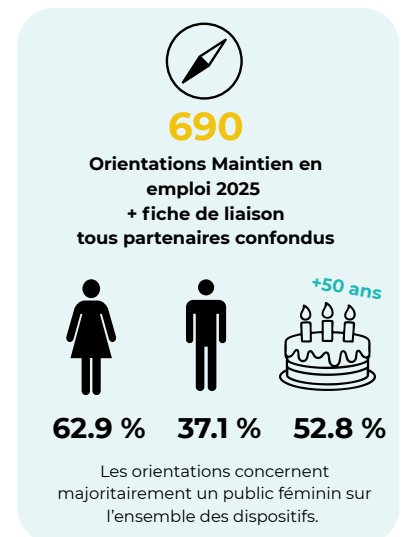


PRÉVENTION EN ENTREPRISE

- **3 751** Actions en milieu de travail
- **1 578** Entreprises accompagnées sur site
- **3 109** Fiches d'entreprise actives
- **573** Mises à jour réalisées

MAINTIEN EN EMPLOI / PDP

- **690** Signalements vers la cellule PDP
- **3 389** Visites de préreprise
- **3 929** Visites de reprise
- **875** Situations d'inaptitude accompagnées



INNOVATION / VEILLE

- **852** FDS validées dans **TOXILIST**
- **126** entreprises suivies sur le risque chimique

Une ambition constante

Accompagner les entreprises adhérentes avec proximité, réactivité, équité de traitement et expertise pluridisciplinaire.

RÉPARTITION DES SALARIÉS DÉCLARÉS EN 2025

Selon la nature des risques auxquels ils sont exposés, les salariés bénéficient d'un suivi individuel simple (SI), renforcé (SIR) ou adapté (SIA).

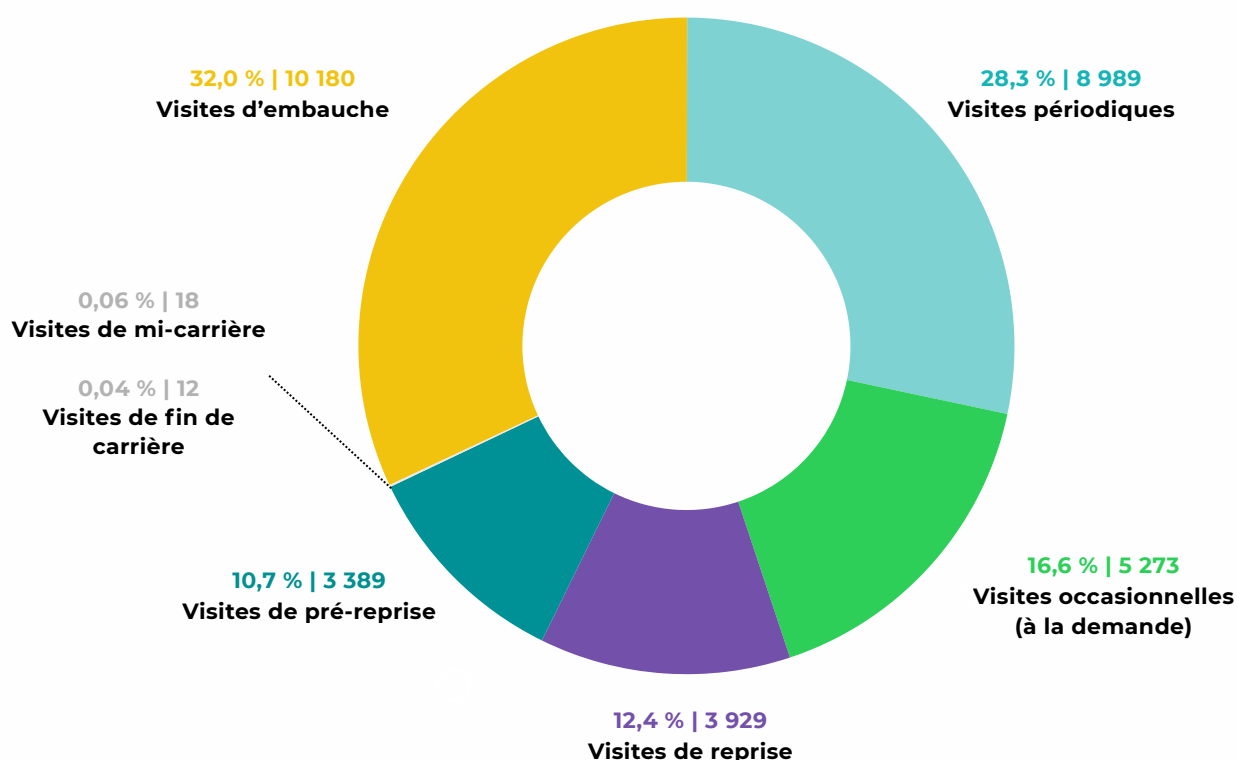
43 918 Salariés sont déclarés en Suivi Individuel

13 004 Salariés sont déclarés en Suivi Individuel Renforcé

4 612 Salariés sont déclarés en Suivi Individuel Adapté

RÉPARTITION DES VISITES MÉDICALES

Notre activité consiste à assurer des visites adaptées à l'état de santé et aux risques professionnels des salariés. Ces visites comprennent des examens médicaux d'aptitude, des visites d'information et de prévention, ainsi que d'autres types de visites spécifiques (pré-reprise, reprise, fin de carrière, mi-carrière...). La répartition des visites réalisées est la suivante :



Dont **237 téléconsultations** réparties dans les données présentées dans le graphe ci-dessus.

Cette présentation permet de visualiser clairement l'importance relative de chaque type de visite. Elle met en évidence que la majorité des interventions concerne les visites d'embauche et les visites périodiques, tout en intégrant les visites spécifiques liées au parcours professionnel des salariés.

LES SALARIÉS SOUMIS À UN RISQUE RENFORCÉ SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ

Sont concernés les salariés exposés à des risques particuliers :

- Amiante, le plomb, les agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR)
- Les agents biologiques des groupes 3 et 4
- Le risque de chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages.
- Les postes pour lesquels l'affectation est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique (autorisation de conduite, habilitation électrique, modification 2025) manutention de plus de 55kg...)
- Les postes désignés par l'employeur
- Mineurs affectés aux travaux dangereux
- Les rayonnements ionisants
- Le risque hyperbare

ENTRÉE EN VIGUEUR : 1ER OCTOBRE 2025

Décret n° 2025-355 du 18 avril 2025

Les salariés affectés à un poste nécessitant une autorisation de conduite et/ou à une habilitation électrique en application des articles R. 4323-56 et R. 4544-10 du code du travail ne seront plus concernés par le suivi individuel renforcé.

A compter du 1^{er} octobre 2025

Ces salariés relèveront d'un suivi individuel simple. Ils seront reçus par le médecin du travail en visite d'information et de prévention initiale puis en visite d'information et de prévention périodique.

L'attestation de suivi délivrée par le médecin du travail, à l'issue de la réalisation de l'examen médical, aura une validité de cinq ans. Si l'état de santé le permet une attestation d'absence de contre-indication sera remise au salarié qu'il remettra à son employeur.

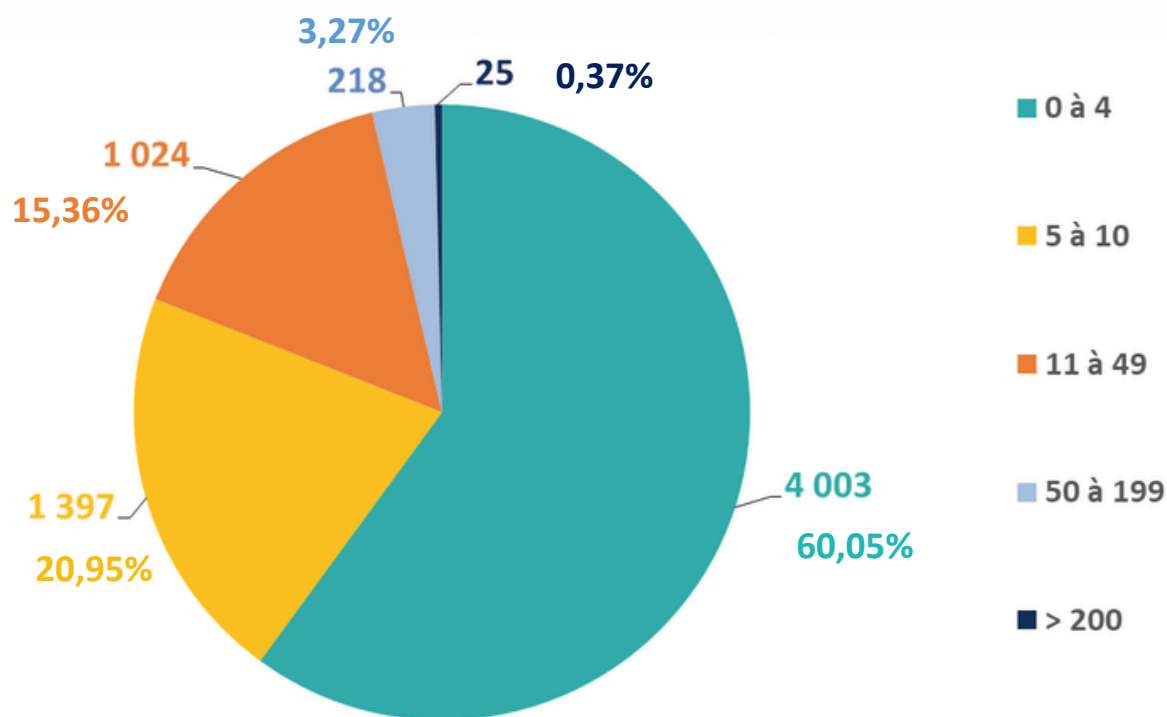
De manière transitoire les avis d'aptitude délivrés antérieurement auront valeur d'attestation pendant 5 ans à compter de leur délivrance. Vous n'avez pas à procéder à des modifications, à ce jour.



SPSTI 81

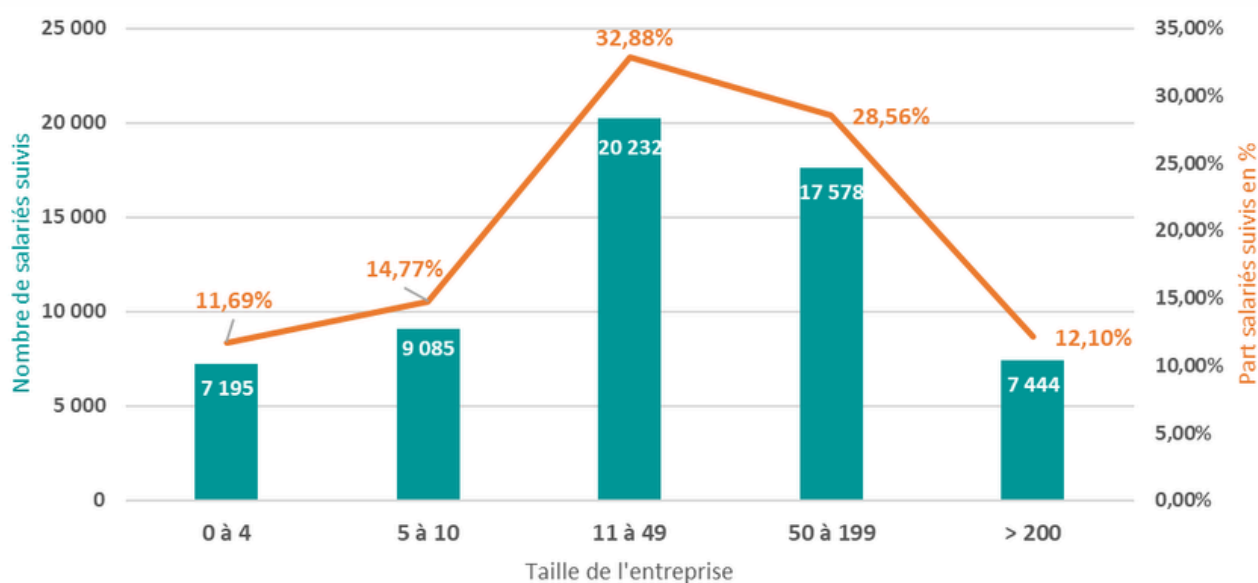
NOS ADHÉRENTS AU CENTRE DE NOS ACTIONS

NOMBRE D'ADHÉRENTS DU SECTEUR PRIVÉ PAR TAILLE D'EFFECTIF HORS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS



Le tissu économique du Tarn est majoritairement composé de très petites entreprises. Cette réalité renforce l'importance d'un accompagnement de proximité, accessible et adapté aux TPE.

ANALYSE DE LA STRUCTURE DES ENTREPRISES ET DES EFFECTIFS SUIVIS

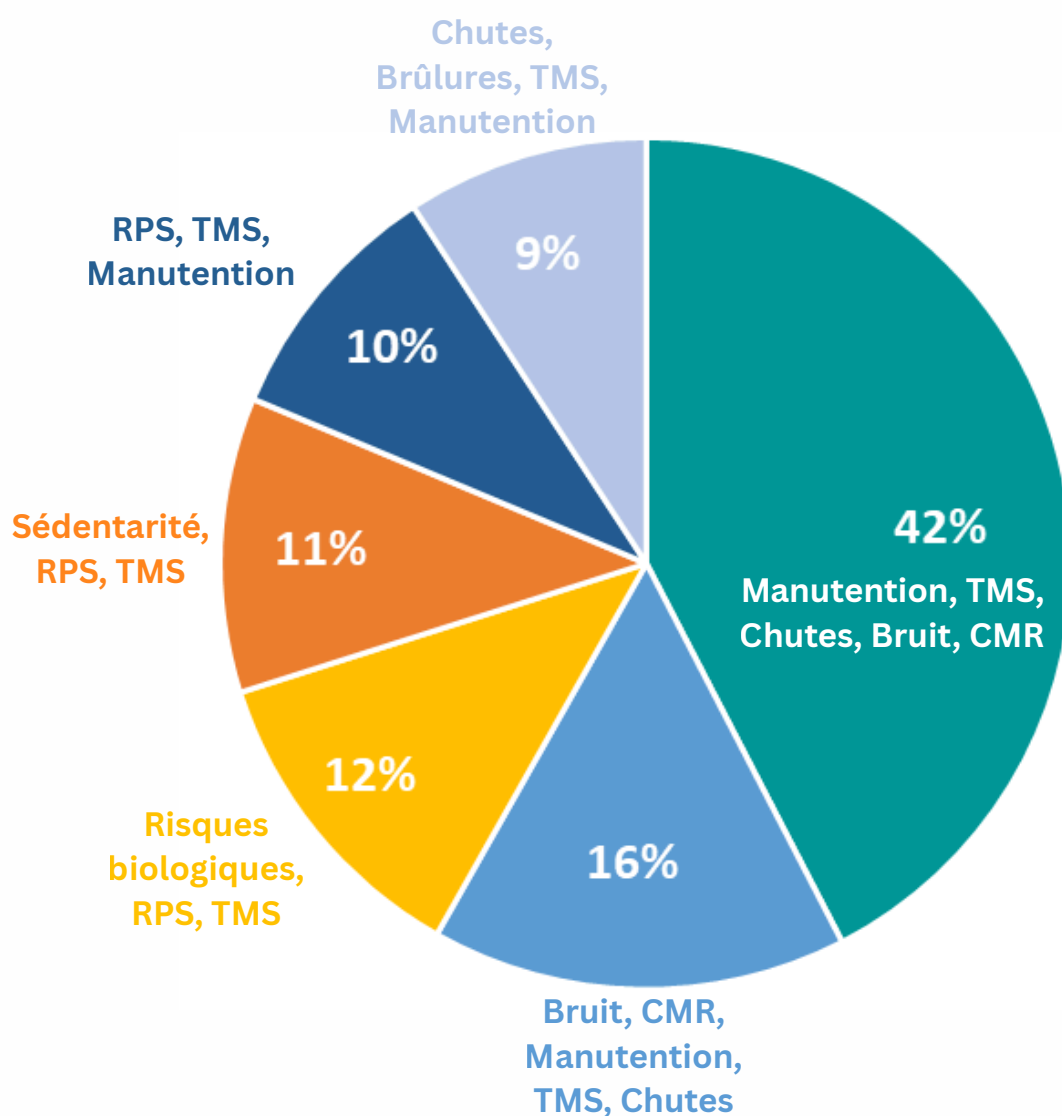


Les effectifs salariés se concentrent principalement dans les entreprises de 11 à 49 salariés. Ces structures constituent un enjeu clé pour les actions de prévention et d'accompagnement du service.

LES 6 PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ

et les risques professionnels associés

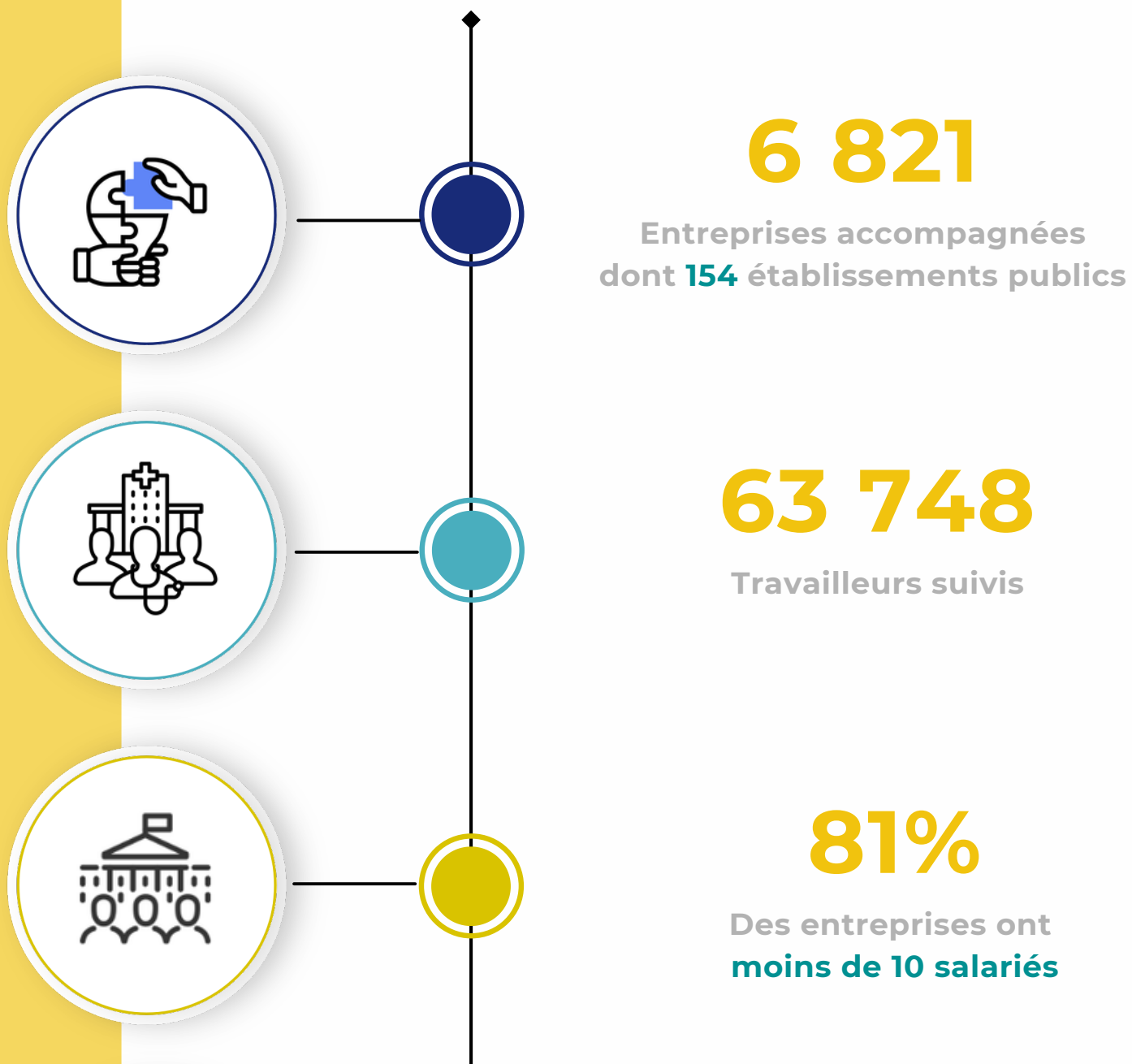
- Commerce ; réparation d'automobiles et de motos
- Industrie manufacturière
- Santé humaine et action sociale
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Autres activités de services
- Hébergement et restauration



Les secteurs d'activité du Tarn présentent des profils de risques contrastés, avec une forte prévalence des problématiques liées à la manutention, aux TMS et aux chutes.

Ces constats orientent les priorités d'action du **SPSTI 81**, qui adapte ses interventions aux réalités des entreprises et aux spécificités de chaque secteur.

En 2025, les adhérents du SPSTI 81 , ce sont :



**Favoriser une culture de prévention
au sein des TPE et PME représente un enjeu clé
pour la santé au travail.**



GOUVERNANCE QUALITÉ ET ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES

CERTIFICATION, AGRÉMENT ET CPOM : LES FONDATIONS DE LA CONFIANCE

CERTIFICATION AFNOR SPEC 2217

Conformément à la loi du 2 août 2021, les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises font l'objet d'une certification réalisée par un organisme indépendant.

Le **SPSTI 81** a obtenu en juin 2025 le niveau 1 de certification, attestant de la conformité de son organisation, de la qualité de ses processus et de l'effectivité des services rendus.

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue avec l'objectif d'atteindre le niveau supérieur lors de la prochaine échéance.

AGRÉMENT

Le **SPSTI 81** dispose d'un agrément délivré par la DREETS autorisant l'exercice de ses missions sur le territoire.

L'échéance de renouvellement prévue en 2026 a conduit le service à engager dès 2025 les travaux préparatoires nécessaires.

CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)

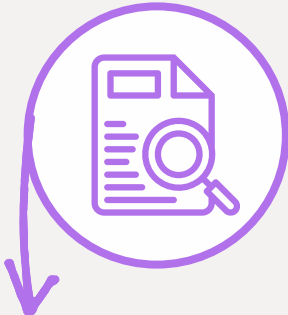
Le 29 septembre 2025, le **SPSTI 81** a signé un CPOM tripartite avec la DREETS et la CARSAT.

Ce contrat fixe, pour plusieurs années, les priorités d'action du service en cohérence avec les besoins du territoire et les orientations régionales de santé au travail.

Il constitue un levier structurant de pilotage, de coordination et d'évaluation de notre action.

RETOUR SUR 2025

14 au 15 janvier 2025



1

Audit blanc certification

14 au 16 mai 2025



2

Audit certification

2 juin 2025



3

**Obtention certification
niveau 1**

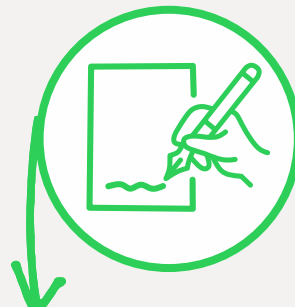
27 juin 2025



4

**Assemblée Générale
Ordinaire**

29 septembre 2025



5

Signature du CPOM

4 décembre 2025



6

**Réunion MIRT
renouvellement agrément**

NOS PARTENARIATS AU SERVICE DU TERRITOIRE

La prévention en santé au travail repose sur une action collective.

Le **SPSTI 81** développe des coopérations actives avec de nombreux partenaires institutionnels, économiques et sociaux afin de renforcer l'efficacité des accompagnements proposés aux entreprises et aux salariés.



Ces partenariats favorisent la fluidité des parcours, la complémentarité des expertises et la cohérence des réponses apportées sur le terrain.





SPSTI 81

PROJET DE SERVICE CAP 2026 ET PERSPECTIVES

PROJET DE SERVICE – 2026-2031

Un engagement constant pour un avenir de confiance

Une feuille de route claire pour les années à venir

Le projet de service constitue le document stratégique de référence du **SPSTI 81**. Il fixe les orientations prioritaires, les objectifs opérationnels et les moyens à mobiliser afin de répondre durablement aux besoins des adhérents et des salariés.

Construit en cohérence avec le CPOM et les évolutions réglementaires, il traduit notre volonté d'allier proximité, qualité de service, innovation et utilité territoriale. Il guidera l'action collective du service pour les prochaines années.



Faire de la prévention et de la santé au travail un moteur d'amélioration continue pour les entreprises et leurs salariés.

3 AXES FONDAMENTAUX

Afin de répondre aux besoins identifiés sur notre territoire et d'apporter des réponses concrètes aux entreprises adhérentes, la **SPSTI 81** engage des actions ciblées autour de priorités de prévention clairement définies.

AXE 1 : PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES



Objectifs généraux :

- Sensibiliser les entreprises aux TMS dans les Hypermarchés et Supermarchés
- Prévenir les risques de TMS dans ce secteur d'activité

AXE 2 : PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL



Objectif général :

- Réduire les risques de violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) au sein des structures adhérentes du SPSTI81.

AXE 3 : PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL



Objectifs généraux :

- Développer l'évaluation des risques routiers dans les entreprises (mission professionnelle ou trajet domicile – travail).
- Développer la mise en oeuvre d'actions de prévention organisationnelles, techniques et collectives.
- Profiter de la prévention du risque routier professionnel pour initier, chez nos adhérents, la prévention des addictions.
- Réaliser une action de sensibilisation collective d'ampleur en partenariat avec les différents acteurs de la prévention du risque routier (type FIRRST).

Notre ambition : faire de la prévention une démarche simple, utile et accessible pour l'ensemble de nos adhérents

PERSPECTIVES 2026



Depuis juin 2025, notre **SPSTI est certifié au niveau 1 du référentiel SPEC 2217 de l'AFNOR**. Cette certification atteste de la qualité, de la rigueur et de la conformité de nos pratiques et vient renforcer l'efficacité de l'accompagnement des entreprises adhérentes.

Cette reconnaissance repose sur le référentiel SPEC 2217, élaboré par l'AFNOR en collaboration avec les partenaires sociaux et les Ministères du Travail et de la Santé. Elle s'inscrit également dans le cadre de la loi du 2 août 2021 visant à renforcer la prévention en santé au travail.

Pour nos adhérents, cette certification représente :

- une reconnaissance de notre engagement dans la prévention et la santé au travail ;
- une garantie de qualité et de conformité vis-à-vis de la réglementation par un organisme professionnel indépendant ;
- un accompagnement toujours plus performant pour la santé et la sécurité des professionnels de tous secteurs.

Cette certification est valable pour une durée de deux ans et devra être renouvelée début 2027. Elle s'inscrit dans une démarche progressive d'exigence, avec un objectif d'atteinte du niveau 3 du référentiel à l'horizon 2030, conformément aux évolutions réglementaires.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des équipes impliquées, et tout particulièrement les collaborateurs audités dans le cadre de cette certification. Leur professionnalisme et leur sens du service ont grandement contribué à cette réussite collective.

LA SANTÉ MENTALE AU CŒUR DES PRIORITÉS 2026

En 2026, la santé mentale est une cause nationale et s'impose comme un enjeu majeur du monde du travail. Charge mentale, épuisement professionnel, isolement ou perte de sens : ces réalités touchent tous les secteurs et nécessitent des réponses structurées, durables et adaptées aux réalités du terrain.

Conscients de ces enjeux, le SPSTI81 se mobilise pour :

- **prévenir les risques psychosociaux ;**
- **repérer les situations de fragilité ;**
- **promouvoir la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP).**

En 2026, le **SPSTI 81** confirme son ambition : allier exigence de qualité, engagement au service des adhérents et actions concrètes pour une santé au travail durable.

Grâce à leur approche pluridisciplinaire, leur proximité avec les employeurs et leur connaissance fine des territoires, les SPSTI jouent un rôle clé pour faire de la santé mentale un levier de performance humaine et collective.

Ensemble, faisons de cette année un temps fort d'engagement et de progrès partagés en santé au travail !

REMERCIEMENTS

Au terme de cette année 2025, le **SPSTI 81** souhaite adresser ses remerciements à l'ensemble de celles et ceux qui contribuent, chaque jour, à la réussite de notre mission de prévention et de santé au travail.

À nos collaborateurs

Pour leur engagement quotidien, leur professionnalisme, leur capacité d'adaptation et la qualité du service rendu aux entreprises adhérentes comme aux salariés suivis.

À nos administrateurs

Pour leur implication constante, leur sens des responsabilités et leur attachement au développement d'un service utile au territoire.

À nos entreprises adhérentes et aux salariés suivis

Pour la confiance accordée, la qualité des échanges et la dynamique de coopération construite au fil des accompagnements.

À nos partenaires institutionnels et opérationnels

Pour leur collaboration précieuse, la complémentarité des expertises mobilisées et leur contribution aux actions menées

Une reconnaissance collective

Les résultats présentés dans ce rapport sont avant tout le fruit d'un engagement partagé au service de la prévention, **du maintien en et dans l'emploi**, et de la santé au travail.

Ensemble, nous poursuivons une ambition commune : agir concrètement pour un monde du travail plus sûr, plus durable et plus humain.



LEXIQUE

- **AMT** : Action Milieu Travail
- **CARSAT** : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
- **CME** : Cellule de Maintien en Emploi
- **CMR** : agents chimiques Cancérogènes, Mutagènes ou toxiques pour la Reproduction
- **CPOM** : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
- **DREETS** : Direction régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
- **DUERP** : Document Unique Evaluation Risques Professionnels
- **FE** : Fiche Entreprise
- **IST** : Infirmière Santé au Travail
- **MDPH** : Maison départementale des personnes handicapées
- **MIRT** : Médecin Inspecteur Régional du Travail
- **MT** : Médecin du travail
- **PDP** : Prévention Désinsertion Professionnelle
- **RPS** : Risques psychosociaux
- **SI** : suivi individuel simple
- **SIA** : suivi individuel adapté
- **SIR** : suivi individuel renforcé
- **TMS** : Troubles Musculo Squelettiques

**La santé au travail, c'est
notre chemin commun :
poursuivons-le ensemble !**

<https://www.spsti81.fr>



[SPSTI81 | LinkedIn](#)